



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXKO DELIBERUEN LABURPENA

Séance 21 septembre 2026 à 20h00 /
2026ko irailaren 21eko biltzarra, arratseko 20:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
15 septembre 2026 / 2026ko irailaren 15a	27	26

Etaient présents / Hor izenak :

LUBERRIAGA Bénédicte, MOUHICA Jean Pierre, OZCORTA LARZABAL Élodie, MAURY Christian, CLUCHIER Florence, ZITTEL Erick, MERCIER Marie, OROZ Mikel, AZARETE Jean Louis, IRAZOQUI Christine, DAGUERRE Sandrine, DÉSERT Xabi, ROUSSEAU Dominique, GUISON Valérie, ISASA Didier, DELQUÉ Sabine, SALAÛN Anne-Cécile, CATTEAU Marie, MORICEAU Mathieu, CHARRIER Alain, MANTEROLA Elorri, ARIN LARRAÑAGA Iraia, TAILLEBOIS Laura, SOLORZANO Eki, LADUCHE Jean Louis, UGARTE Jean Pascal

Ont donné pouvoir / Ahalmena utzi dutenak :

MUNIER Frédéric (ek) à MAURY Christian (i)

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie CATTEAU

2026-52 Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal / Herriko Kontseiluaren arautegiaren onarmena

Dans les Communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation (art. L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités relatives au fonctionnement du Conseil Municipal.

Les dispositions du règlement intérieur ne doivent pas contrevenir aux règles fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le règlement intérieur est adopté par délibération du Conseil Municipal sur proposition de la Maire.

Il est proposé d'adopter le projet de règlement intérieur du nouveau conseil municipal qui a été travaillé en Commission Générale des élus réunie le 7 septembre 2026 et transmis à chaque élu.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, **à l'unanimité,**

DÉCIDE d'approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal tel que proposé.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

La Maire / Auzapez Anderea,

Bénédicte LUBERRIAGA

